



BOXE CANADA

TEMPLE DE LA RENOMMÉE

PROCÉDURES DE NOMINATION

Objet

Reconnaître formellement les réalisations des boxeurs, hommes et femmes, ayant accomplis des résultats exceptionnels au cours de leur carrière de boxe, tant au niveau national que sur la scène internationale.

Reconnaître formellement le dévouement, le leadership et les habiletés des individus ayant contribué au développement de la boxe au Canada de façon exceptionnelle

Le Temple de la Renommée de Boxe Canada comprend deux catégories de membres : **Athlète** et **Bâtisseur**.

Reconnaissance

Le Temple de la Renommée de Boxe Canada sera situé au bureau national de l'association où la reconnaissance des réalisations des membres pourra être vu par le public.

Les profils et les réalisations des membres intronisés seront également publiés dans une section spéciale du site web de Boxe Canada.

L'association provinciale ou territoriale de boxe à laquelle appartient le membre recevra un duplicata de la mention de réalisation.

Comité de sélection

Les membres seront nommés en fonction de leur connaissance de l'histoire, de la tradition et du savoir-faire à la boxe. Leur prestige, leur jugement et leur intégrité assureront vraisemblablement une évaluation impartiale des qualités des candidats nommés.

Les membres du comité de sélection seront nommés dans le but d'assurer la continuité de la composition du comité.

Le conseil d'administration de Boxe Canada nommera le Président du comité de sélection, qui se rapportera directement au Directeur général.

Le comité de sélection sera formé d'au moins 2 membres du Temple de la Renommée de Boxe Canada et le Président. Le Directeur général de Boxe Canada agira à titre de membre d'office et de secrétaire du comité.

Intronisation

Les membres seront intronisés officiellement au Temple de la Renommée à la date et au lieu déterminés par le Directeur général. En l'absence d'un événement spécial, l'intronisation peut se dérouler pendant un championnat national ou provincial.

Procédures de nomination

1. Les nominations doivent se faire par écrit et être remise au Directeur général a/s Bureau de Boxe Canada avant le 31 janvier de chaque année. Le dossier de nomination doit comprendre :
 - Le formulaire de nomination - Annexe A
 - Le formulaire d'admissibilité (Athlète ou Bâtisseur) – Annexe B ou C



BOXE CANADA

TEMPLE DE LA RENOMMÉE

PROCÉDURES DE NOMINATION

- Une photo de 5"x7" du candidat nommé
 - Des mentions additionnelles concernant d'autres réalisations à la boxe et/ou le dossier de service peuvent être joints à titre informatif seulement (optionnel)
2. L'individu qui dépose la candidature doit s'assurer que le/la candidat(e) proposé(e) satisfait les critères d'admissibilité décrits dans ce document.
 3. Les candidatures peuvent être proposées par un individu (aucune auto-nomination), un club, une association ou un membre du comité de sélection (ci-après appelé le comité).
 4. Le Directeur général remettra à chaque membre du comité une copie de chaque dossier de candidature reçu ainsi que toute la documentation à l'appui. Cette distribution se fera après la fin de la période de mise en candidature.
 5. Le comité examinera toutes les nominations et présentera une liste de candidats recommandés aux fins d'approbation par le Directeur général de Boxe Canada.
 6. Les membres nouvellement intronisés seront annoncés suite à l'approbation du conseil d'administration lors de la réunion générale annuelle de Boxe Canada.
 7. Les membres intronisés de Temple de la Renommée deviennent automatiquement membres à vie de Boxe Canada.
 8. Tout(e) Président(e) du comité qui n'est pas membre du Temple de la Renommée ne sera pas éligible afin d'être nommé(e) lors de son mandat sur le comité et pour un an après la fin de son mandat.
 9. Le comité a la responsabilité d'assurer le maintien de l'intégrité et la qualité du Temple de la Renommée de Boxe Canada. Le nombre de membre intronisés d'une année à l'autre demeure à la discrétion du comité seulement. Le comité n'est pas obligé d'introniser des membres chaque année.

Retrait

Un membre du Temple de la Renommée de Boxe Canada peut en être expulsé pour une ou plusieurs raisons parmi les suivantes :

- Transgression à la Constitution de Boxe Canada ou à un règlement qui en relève;
- Comportement qui va à l'encontre de l'éthique de la boxe olympique et de Boxe Canada
- Être reconnu(e) coupable d'un acte criminel en vertu d'une loi fédérale ou provinciale

La procédure d'expulsion d'un membre est la même que pour l'expulsion d'un membre de l'association, telle que définie dans la constitution de Boxe Canada.



BOXE CANADA
TEMPLE DE LA RENOMMÉE
PROCÉDURES DE NOMINATION

CATÉGORIE ATHLÈTE

Objet

Reconnaître formellement les réalisations des boxeurs, hommes et femmes, ayant accomplis des résultats exceptionnels au cours de leur carrière de boxe, tant au niveau national que sur la scène internationale. Le/la candidat(e) proposé(e) doit rencontrer l'un des critères suivants afin d'être admissible pour une nomination au Temple de la Renommée de Boxe Canada.

Critères

Critère 1

- L'athlète qui a remporté une médaille d'or aux Jeux olympiques ou aux Championnats du monde Élite se qualifie automatiquement en tant que candidat potentiel

Critère 2

- Avoir représenté le Canada à l'une des compétitions internationales suivantes :
 - Jeux olympiques
 - Championnats du monde Élite

OU

- L'athlète a remporté une médaille d'or aux Championnats du monde de la Jeunesse

OU

- L'athlète a atteint des résultats exceptionnels au Canada durant les championnats canadiens sur une période de cinq (5) ans (minimum).
- En plus d'un des critères mentionnés ci-dessus dans le critère 2, l'athlète doit avoir remporté une médaille à un des Jeux majeurs suivants :
 - Jeux panaméricains
 - Jeux du Commonwealth
 - Jeux de la francophonie

Les candidats seront acceptés après une période de quatre (4) ans suivant leur retraite des compétitions nationales et internationales. Cependant, le comité peut décider d'accepter, à titre exceptionnelle, une nomination plus tôt ou avant leur retraite officielle.



BOXE CANADA
TEMPLE DE LA RENOMMÉE
PROCÉDURES DE NOMINATION

CATÉGORIE BÂTISSEUR

Objet

Reconnaître formellement les contributions, le leadership et les habiletés des individus ayant contribué au développement de la boxe.

Critères pour les entraîneurs

- Doit avoir contribué au développement de boxeurs / boxeuses ayant représentés le Canada aux Jeux olympiques ou aux Championnats du monde Élite, ou qui ont remporté une médaille à deux compétitions parmi les suivantes : Jeux panaméricains, Jeux du Commonwealth ou Jeux de la Francophonie.
- Doit avoir été entraîneur pendant au moins dix (10) ans, pas nécessairement consécutifs.
- Toutes autres contributions, telles que les cliniques, vidéos, films, livres ou manuels de formation, seront prises en considération mais sont d'importance secondaire.

Critères pour les officiels

- Doit avoir agi en tant qu'officiel aux championnats canadiens (Élite, Jeunesse ou Juvénile) à au moins cinq (5) occasions.
- Doit avoir agi en tant qu'officiel pendant au moins dix (10) ans, pas nécessairement consécutifs.
- Doit avoir agi en tant qu'officiel à l'une des compétitions d'envergure suivantes : Jeux olympiques, Championnats du monde, Jeux panaméricains, Jeux du Commonwealth et/ou Jeux de la Francophonie.
- Toutes autres contributions, telles que les cliniques, vidéos, films, livres ou manuels de formation, seront prises en considération mais sont d'importance secondaire.
- Doit avoir pris sa retraite en tant qu'officiel depuis au moins un (1) an. Cependant, le comité peut décider d'accepter, à titre exceptionnelle, une nomination plus tôt ou avant leur retraite officielle.

Critères pour les administrateurs / bâtisseurs

- Doit avoir agi en tant qu'administrateur pour au moins dix (10) ans, pas nécessairement consécutifs.
- Doit avoir siégé sur un comité national pour au moins quatre (4) ans.
- Doit avoir siégé à des comités pour des organisations nationales, continentales ou internationales pendant plusieurs années.
- Doit avoir contribué au développement du sport de manière exceptionnelle, soit au niveau international, national, provincial ou local, en termes de financement, levée de fonds, bénévolat, etc.



BOXE CANADA
TEMPLE DE LA RENOMMÉE
PROCÉDURES DE NOMINATION

ANNEXE A
Formulaire de nomination

CANDIDAT(E) PROPOSÉ(E)

NOM DE LA PERSONNE PROPOSÉE	
ADRESSE	
COURRIEL	
# DE TÉLÉPHONE	
DATE DE NAISSANCE	

AUTEUR DE LA MISE EN CANDIDATURE

NOM DU NOMINATEUR	
ADRESSE	
COURRIEL	
# DE TÉLÉPHONE	
DATE DE NAISSANCE	

Signature du nominateur

Date

Signature du Président du comité de sélection

Date

NOTE: Afin d'être admissible, ce formulaire de nomination doit être complété à l'ordinateur ou par écrit en lettre moulées, et inclure une photo 5"x7" du candidat proposé.



BOXE CANADA
TEMPLE DE LA RENOMMÉE
PROCÉDURES DE NOMINATION

ANNEXE B
Formulaire d'admissibilité - Athlète

Veillez remplir ce formulaire et le joindre au formulaire de nomination

Cochez les critères d'admissibilité rencontrés par l'athlète en précisant le(s) médaille(s) et les années :

- Une médaille d'or aux Jeux olympiques Année(s): _____
- Une médaille d'or aux Championnats du monde Élite Année(s): _____
- Champion(ne) canadien(ne) pendant une période minimale de 5 ans Années: _____
- Représenté(e) le Canada aux Jeux olympiques Année(s): _____
- Représenté(e) le Canada aux Championnats du monde Élite Année(s): _____
- Une médaille d'or aux Championnats du monde Jeunesse Année(s): _____
- Une médaille aux Jeux panaméricains Médaille(s): _____ Année(s): _____
- Une médaille aux Jeux du Commonwealth Médaille(s): _____ Année(s): _____
- Une médaille aux Jeux de la Francophonie Médaille(s): _____ Année(s): _____

Entraîneur(s) et années: _____

Date de leur retraite: _____

Facultatif: Tous autres accomplissements au niveau national ou international peuvent être fournis à titre d'information additionnelle. Dans le cas échéant, veuillez joindre une page supplémentaire.



BOXE CANADA
TEMPLE DE LA RENOMMÉE
PROCÉDURES DE NOMINATION

ANNEXE C
Formulaire d'admissibilité - Bâtisseur

Veillez remplir ce formulaire et le joindre au formulaire de candidature

Catégorie

Cochez une seule fonction pour laquelle l'individu est nommé:

- Entraîneur
- Officiel
- Administrateur / Bâtisseur

Veillez indiquer le nombre d'années pendant lesquelles le candidat a joué un rôle actif dans la boxe en tant qu'athlète, officiel, entraîneur, gestionnaire ou une combinaison de ses fonctions (pour un total d'au moins 30 ans) :

Rôles)	Années (ex: 1992 – 2004)
Athlète	_____
Entraîneur	_____
Officiel	_____
Administrateur	_____
TOTAL	_____

ADMISSIBILITÉ DE L'ENTRAÎNEUR

Indiquez les athlètes entraînés par le candidat proposé. Les athlètes inscrits doivent avoir rencontrés au moins un des critères de performance suivants (ajouter des pages au besoin) :

- Représenté(e) le Canada aux Jeux olympiques ou aux Championnats du monde Élite
- Remporté(e) une médaille aux Jeux panaméricains, Jeux du Commonwealth, Jeux de la Francophonie ou Championnats du monde de la Jeunesse

Nom de l'athlète	Est-ce que le candidat était le seul entraîneur de l'athlète ? OUI ou NON	Années pendant lesquelles l'athlète a été entraîné par le candidat (ex: 1992 – 2000)	Critère(s) de performance atteint par l'athlète (voir ci-dessus – spécifier l'année)



BOXE CANADA
TEMPLE DE LA RENOMMÉE
PROCÉDURES DE NOMINATION

ADMISSIBILITÉ DE L'OFFICIEL

Indiquez ci-dessous les événements auxquels le candidat a agi à titre d'officiel.

COMPÉTITIONS	ANNÉS (S)
Jeux olympiques	
Jeux panaméricains	
Jeux du Commonwealth	
Jeux de la Francophonie	
Championats du monde Élite	
Championnats du monde Jeunesse	
Championnats du monde Juvénile	
Championnats canadiens Élite	
Championnats canadiens Jeunesse & Juvénile	

ADMISSIBILITÉ DE L'ADMINISTRATEUR

Indiquez ci-dessous les comités sur lesquels le candidat a siégé.

ORGANISATION	COMITÉ(S) (ex: Arbitres & Juges)	ANNÉES
Association internationale de boxe amateur (AIBA)		
Confédération américaine de boxe (AMBC)		
Boxe Canada (CABA)		
Association provinciale ou territoriale de boxe		